



Conseil des arts
du Canada Canada Council
for the Arts

SERVICE DE LA DANSE

Subventions de voyage aux professionnels de la danse

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus de demande et d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint. Assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie C du formulaire) que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, ainsi que de personnes handicapées.

Date limite

En tout temps avant la date de départ jusqu'au 31 janvier 2017.

Ce programme ne sera plus disponible sur SI! après le 30 novembre. Vous pourrez seulement soumettre votre demande par la poste.

Les candidats qui souhaitent avoir une réponse avant de partir doivent soumettre leur demande au moins **huit semaines avant la date de leur départ**.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date de départ ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne sont pas acceptées par le Conseil des arts du Canada.

Renseignements supplémentaires

Louise Gagné

Agente de programme

Service de la danse

Conseil des arts du Canada

150, rue Elgin, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4511

louise.gagne@conseildesarts.ca

ATS : 1-866-585-5559

DAG6F 01-15



LIGNES DIRECTRICES

<p>Mandat du Service de la danse</p>	<p>Le Service de la danse soutient la danse professionnelle canadienne de plusieurs cultures au moyen de politiques, de programmes et d'initiatives qui contribuent au développement d'une écologie vigoureuse pour cette forme d'art en favorisant une présence marquée des artistes canadiens de la danse au pays et à l'étranger.</p>
<p>Description du programme</p>	<p>Ce programme aide les professionnels canadiens de la danse à saisir des occasions uniques de se rendre à des activités importantes pour le développement de leur pratique artistique ou de leur carrière.</p> <p>Les subventions de voyage ne peuvent pas servir à financer des tournées. Les artistes de la danse invités à effectuer une tournée nationale ou internationale devraient se reporter aux programmes d'Aide à la tournée en danse.</p>
<p>Admissibilité</p>	<p>Veillez prendre note que le fait de répondre aux critères d'admissibilité ne vous garantit pas que vous obtiendrez une subvention.</p> <p>Candidats admissibles</p> <p>Pour présenter une demande au Conseil des arts du Canada, vous devez être citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Vous n'êtes pas tenu d'habiter au Canada au moment où vous présentez votre demande.</p> <p>Vous devez aussi répondre à la définition que donne le Conseil des arts d'un artiste professionnel, c'est-à-dire un artiste qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a reçu une formation spécialisée dans son domaine (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement); • est reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique); • s'engage à consacrer plus de temps à sa pratique artistique si sa situation financière le lui permet; • a déjà présenté des œuvres en public ou a publié des livres. <p>En plus de répondre aux critères d'admissibilité généraux, les candidats doivent se conformer aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les danseurs doivent avoir au moins un an d'expérience professionnelle et s'être produits devant public dans au moins trois spectacles professionnels (hors d'un contexte de formation ou d'enseignement) pour lesquels ils ont reçu un cachet; • les chorégraphes doivent avoir présenté un minimum de trois œuvres devant public dans un contexte professionnel (ne comprend pas les travaux présentés dans le cadre de la formation scolaire ou préprofessionnelle). Les œuvres chorégraphiques en question doivent avoir été exécutées par des artistes professionnels rémunérés; • les professeurs de danse doivent compter au moins un an d'expérience de travail rémunéré en enseignement;

<p>Admissibilité (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • les écrivains spécialisés en danse doivent avoir publié au moins un livre chez un éditeur professionnel ou trois articles ou critiques sur la danse (dans des magazines, des périodiques professionnels, des anthologies, etc.) pour lesquels ils ont été rémunérés; • les concepteurs doivent avoir travaillé à au moins trois productions professionnelles de danse pour lesquelles ils ont été rémunérés. <p>Sont admissibles à ce programme les professionnels qui travaillent à l'exécution d'œuvres de danse dans un vaste éventail de formes et de spécialisations et issues de toutes les cultures du monde (voir l'annexe A du formulaire).</p> <p>Les étudiants de premier cycle ou de niveau d'études secondaires inscrits à une académie de danse, à un établissement de formation, à une école, à un collège ou à une université ne sont pas admissibles à ce programme.</p> <p>Professionnels de la danse en début de carrière, à mi-carrière et établis</p> <p>Dans le cadre de cette demande de subvention, vous devez déterminer si vous êtes un professionnel de la danse en début de carrière, à mi-carrière ou établi en prenant en considération l'ensemble de votre pratique professionnelle en danse.</p> <p>Vous êtes un professionnel de la danse en début de carrière si vous avez, en plus de votre formation de base (pas nécessairement dans un établissement d'enseignement), entre un an et sept ans de pratique professionnelle en danse à votre actif.</p> <p>Vous faites partie des professionnels de la danse à mi-carrière si vous avez de sept à quinze ans de pratique professionnelle en danse à votre actif. Vous devez être reconnu par vos pairs (des artistes de la même tradition) pour votre contribution au domaine de la danse.</p> <p>Vous appartenez à la catégorie des professionnels de la danse établis si vous comptez au moins 15 ans d'expérience dans le domaine de la danse professionnelle. C'est l'ensemble de votre travail artistique (p. ex., chorégraphie, interprétation et recherche) qui sera pris en considération.</p> <p>Voyages admissibles</p> <p>Vous devez préciser le mode de transport que vous utiliserez et inclure un devis indiquant le coût exact du déplacement, fourni par une agence de voyage ou un site web.</p> <p>Votre demande peut porter sur deux destinations ou plus, à condition qu'elles fassent partie du même voyage. Le programme vise à financer des activités se déroulant au cours d'une période limitée et pour lesquelles l'artiste professionnel est rémunéré. La subvention ne doit pas servir à couvrir une série d'activités s'étalant sur une longue période.</p> <p>Les recettes au guichet et les contributions non financières de la compagnie d'accueil (frais d'hébergement, per diem et autres frais) ne sont pas considérées comme un cachet ou une bourse.</p>
-------------------------------------	---

<p>Admissibilité (suite)</p>	<p>Le programme de Subventions de voyage couvre les huit situations précises suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <p>1. Invitation à se produire en spectacle</p> <p>Un artiste de la danse est invité à prendre part à un projet d'une compagnie professionnelle ou d'un artiste indépendant (qui réside dans une autre ville), qui rémunère tous les artistes pour leur travail, ou reçoit une invitation unique à danser à un festival professionnel. La compagnie ou le festival doit offrir par écrit un cachet au danseur pour sa participation à titre d'invité. Les représentations de groupes ou de compagnies ne sont pas admissibles à ce programme. Pour les représentations impliquant plus d'un danseur, seul le chorégraphe ou le danseur principal peut être considéré.</p> <p>Remarque : les subventions de voyage ne peuvent couvrir vos frais de participation aux festivals canadiens recevant déjà une aide financière du Programme de présentation de danse. Les subventions de voyage ne peuvent servir pour des frais de voyage d'une compagnie en tournée.</p> <p>2. Invitation à donner une présentation ou à enseigner</p> <p>Un professionnel de la danse est invité à faire un exposé ou à diriger une activité à une conférence, à un festival ou à un symposium. L'organisme d'accueil doit offrir par écrit un cachet pour l'exposé ou l'activité.</p> <p>Remarque : les subventions de voyage ne peuvent couvrir vos frais de participation aux conférences canadiennes recevant déjà une aide financière du programme Services de soutien au milieu de la danse. De plus, les subventions de voyage ne peuvent servir pour des frais de voyage pour enseigner dans une académie ou dans le cadre d'un programme de formation.</p> <p>3. Invitation à participer à une création collective</p> <p>Un chorégraphe est invité à participer à une création collective où la paternité de l'œuvre est partagée également entre les participants. Cette activité de création doit être un événement ponctuel et ne pas faire partie intégrante du programme habituel de la saison d'une compagnie. La création collective doit avoir mené à une représentation publique d'une œuvre complète et avoir le potentiel d'être reprise à domicile ou en tournée. Une présentation des résultats du processus de collaboration sans possibilité de représentations futures de l'œuvre n'est pas admissible.</p> <p>4. Invitation à une audition</p> <p>Un artiste de la danse reçoit d'une compagnie de danse professionnelle au Canada ou à l'étranger une invitation personnelle écrite à passer une audition. La compagnie doit confirmer, par écrit, qu'elle peut offrir à l'artiste un minimum de 20 semaines de travail rémunéré, dont au moins trois semaines de tournée sur la scène nationale ou internationale.</p> <p>5. Diriger une tournée d'audition</p> <p>Un directeur artistique désire effectuer une tournée d'audition dans au moins trois villes canadiennes ou de l'étranger. Sont admissibles les directeurs artistiques de compagnies professionnelles de danse du Canada qui peuvent confirmer leur capacité d'offrir à des artistes de la danse un minimum de 20 semaines de travail rémunéré, dont une tournée d'au moins trois semaines sur la scène nationale ou internationale.</p>
-------------------------------------	---

Admissibilité (suite)	<p>6. Stage d'étude avec bourse Un chorégraphe ou un danseur reçoit une invitation écrite et une aide financière sous la forme d'une bourse confirmée pour participer à un atelier professionnel de niveau avancé. L'atelier doit durer moins d'un mois et être animé par un organisme professionnel de la danse. La bourse peut être offerte par un tiers et ne pas provenir nécessairement de l'organisme d'accueil.</p> <p>7. Invitation à monter une chorégraphie Un chorégraphe est invité à monter une chorégraphie nouvelle ou existante avec une compagnie de danse professionnelle ou à assister à la première de cette œuvre. La compagnie d'accueil doit être professionnelle, c'est-à-dire que tous les artistes sont rémunérés pour leur travail, et un cachet doit être offert par écrit au chorégraphe.</p> <p>8. Invitation à un festival de film Un chorégraphe, un interprète ou un cinéaste est invité par un festival de film à présenter un film de danse auquel il a participé. Le comité d'évaluation interne peut retenir la candidature d'une seule personne par film et par festival.</p>
----------------------------------	--

<p>Montant des subventions</p>	<p>Montants disponibles</p> <p>Vous pouvez solliciter l'un des montants fixes suivants : 500 \$, 750 \$, 1 000 \$, 1 500 \$, 2 000 \$ et 2 500 \$. Veuillez toutefois noter que les montants de 2 000 \$ et de 2 500 \$ sont offerts seulement s'il s'agit d'un voyage à destination ou en partance du nord du Canada, ou d'un voyage à l'étranger, sauf aux États-Unis ou en Europe.</p> <p>Ces subventions ne peuvent pas servir à financer un voyage effectué avant la date de présentation de votre demande.</p> <p>Les subventions de voyage sont accordées pour contribuer aux frais de déplacement des candidats, au tarif du moyen de transport le plus économique. Vous devriez solliciter le montant le plus rapproché de vos frais de déplacement. Il vous appartient de justifier le montant demandé.</p> <p>Si vos frais de voyage sont inférieurs à la subvention octroyée et que la différence est de plus de 100 \$, vous aurez à nous retourner la portion inutilisée de la subvention.</p> <p>Le Conseil des arts du Canada peut financer les projets qui reçoivent des fonds d'autres organismes publics ou privés, mais non pour les mêmes coûts.</p> <p>Dépenses admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de déplacement (prix du billet d'avion, de train ou d'autobus). <p>Dépenses non admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • les frais de transport local (taxis et autobus) et de navette; • les coûts liés à l'autoprésentation; • les coûts de production; • les coûts liés à la publication; • les coûts pour le transport ou l'achat d'équipement, de costumes ou d'accessoires; • les honoraires ou les cachets des candidats; • les frais d'hébergement et les indemnités journalières; • les droits d'inscription aux ateliers; • les frais d'assurance-voyage.
---------------------------------------	---

<p>Soutien pour l'accès aux services</p>	<p>Les candidats handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Le Conseil des arts du Canada peut défrayer une partie des dépenses liées à l'accès aux services et en fonction de la disponibilité des fonds.</p> <p>Dépenses admissibles</p> <p>Les dépenses admissibles peuvent comprendre, sans en exclure d'autres, les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • interprétation du langage gestuel; • préposé personnel; • guide; • location d'équipement spécialisé. <p>Dépenses non admissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses en immobilisations importantes (par exemple, l'achat d'un fauteuil roulant, d'un véhicule ou d'un ordinateur, ou des rénovations) • Services et soutien pour lesquels une personne reçoit déjà une aide financière • Services et soutien qui ne sont pas directement liés aux activités soutenues par la subvention. <p>Si vous désirez présenter une demande de soutien pour l'accès aux services, veuillez remplir le formulaire de demande. Les renseignements que vous fournirez sont confidentiels et ne seront pas transmis au comité d'évaluation. Seuls les employés du Conseil des arts évalueront votre demande au cas par cas. Si vous avez des questions concernant votre demande, veuillez communiquer avec l'agent de programme.</p>
---	---

<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>Pour ce programme, les demandes sont évaluées à l'interne par un comité formé d'agents de programme du Service de la danse. Les décisions en matière de subventions sont fondées sur la disponibilité des fonds et sur la qualité globale du projet par rapport aux autres demandes admissibles dans le cadre de ce concours national.</p> <p>Le comité d'évaluation pourrait prendre en considération des priorités stratégiques si les fonds sont insuffisants et si la qualité de plusieurs demandes admissibles est jugée équivalente.</p> <p>Une moindre priorité sera accordée aux propositions de voyage admissibles qui ont déjà reçu un soutien de ce programme (pour la même activité auprès du même organisme d'accueil).</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Le comité évaluera les demandes selon les critères d'évaluation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importance du voyage proposé pour le développement de votre pratique ou de votre carrière. • Influence artistique de la compagnie d'accueil, de l'événement, du festival, de la conférence ou du symposium auquel vous êtes invité. (L'influence artistique doit être clairement établie dans votre demande.) • Votre compréhension à l'égard des caractéristiques, de l'étendue et de l'incidence de l'organisme, de l'événement, du festival, de la conférence ou du symposium auquel vous êtes invité. (Vous devez illustrer clairement cette compréhension dans votre demande.) • La clarté de votre demande, comprenant tout le matériel d'appui requis et complet.
---------------------------------------	--

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la demande	<p>Présentation de la demande</p> <p>Vous pouvez soumettre votre demande par la poste ou par voie électronique, à l'aide de Si! Subventions sur Internet. Ce programme ne sera plus disponible sur SI! après le 30 novembre - vous pourrez seulement soumettre votre demande par la poste.</p> <p>Veillez noter que, si vous utilisez Si! Subventions sur Internet, vous devez soumettre tous vos documents d'appui en ligne. Avant de commencer, assurez-vous que vos documents et votre matériel d'appui soient dans un format électronique approprié.</p> <ul style="list-style-type: none">• Vous devez fournir tous les renseignements et le matériel d'appui demandé.• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.• Choisissez soigneusement votre matériel d'appui car les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande.• Ne soumettez pas de documents originaux. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.• Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. <p>Format et mise en page</p> <p>Pour les demandes envoyées par la poste, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis :</p> <ul style="list-style-type: none">• imprimés d'un seul côté;• sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po);• avec une police de couleur noire d'au moins 11 points;• avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés). <p>Évitez les formats inhabituels car les documents pourraient être difficiles à lire.</p> <p>Accusé de réception</p> <p>Le Conseil des arts vous enverra un accusé de réception indiquant que votre demande a été reçue. Cet avis ne constitue pas une confirmation de l'admissibilité de votre demande.</p> <p>Délai de traitement</p> <p>Les candidats sont informés des résultats du concours par la poste dans les huit semaines suivant la soumission de leur demande. Le Conseil des arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.</p> <p>Si vous avez rempli le formulaire de demande en utilisant Si! Subventions sur Internet vous recevrez un courriel vous avisant de vérifier le statut de votre demande pour en connaître le résultat.</p> <p>Vous pouvez consulter la Liste des bénéficiaires sur le site web du Conseil des arts du Canada.</p>
---------------------------------	--

<p>Renseignements personnels</p>	<p>La <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans <i>Info Source</i>, une publication du gouvernement fédéral publiée sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, le Conseil des arts vous demande d'indiquer, sur le formulaire de demande, votre année de naissance. Les renseignements personnels que vous fournissez sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront pas transmis aux membres des comités.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p>Conditions rattachées à la subvention</p>	<p>Avant de présenter une demande de subvention, veuillez prendre connaissance des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de subvention tant que le Conseil des arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis. • Vous pouvez soumettre au Conseil des arts une seule demande de subvention de voyage par année (du 1^{er} mars au 28 février). <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Versement de la subvention</p> <p>Le Conseil des arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception et que vous aurez respecté les conditions indiquées dans l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Imposition des subventions</p> <p>Les subventions du Conseil des arts sont imposables. Le Conseil des arts envoie des feuillets T4A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.</p> <p>Modifications aux activités proposées</p> <p>Toute modification aux activités subventionnées doit être approuvée par l'agent de programme concerné avant que vous procédiez au changement.</p>

**Conditions
rattachées à la
subvention
(suite)**

Mention de l'aide du Conseil des arts du Canada

Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.

Rapport final

Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.



Subventions de voyage aux professionnels de la danse

Les renseignements que vous fournirez sur les deux premières pages ne seront pas communiqués au comité d'évaluation.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT			
Nom du candidat (Nom légal au complet): <input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M.			
Nom de famille		Prénom(s)	Année de naissance
Adresse permanente au Canada:		Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :	
Adresse municipale et numéro d'appartement/de bureau		Adresse municipale et numéro d'appartement/de bureau	
Ville	Province/territoire	Code postal	Ville
Province/territoire	Code postal	Province/territoire	Code postal
Téléphone		Téléphone	Téléphone
Téléphone		Téléphone	Téléphone
Courriel		Site web	
DÉCLARATION			
Je permets au Conseil des arts du Canada d'ajouter mon nom et mon adresse et courriel à sa liste d'envoi : (Seul le Conseil des arts utilisera cette information, entre autres pour les sondages.) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada en : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais			
Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :			
<ul style="list-style-type: none">• Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.• J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait.• Je sais que je ne peux faire une seule demande de subvention de voyage par année (du 1^{er} mars au 28 février).• Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des arts n'ont pas été reçus et approuvés.• J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des arts du Canada.• Je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, comme l'indiquent les lignes directrices.			
Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.			
Signature (une signature originale est requise)		Date	

SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX SERVICES (le cas échéant)

Les candidats handicapés ou sourds peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Veuillez consulter la section Soutien pour l'accès aux services des lignes directrices du programme pour plus de détails.

Montant total demandé: _____ \$

Étant donné que le soutien pour l'accès aux services ne fait pas partie du montant de la subvention, veuillez ne pas inclure le montant total ci-haut mentionné dans votre budget des activités proposées.

DESCRIPTION

Veuillez décrire les services et les soutiens requis, ainsi que les dépenses qui y sont associées.

Montant demandé

Exemple : Les animateurs d'atelier auront besoin d'interprètes du langage gestuel pour communiquer avec moi durant l'atelier. Je vais devoir embaucher deux interprètes pour une période de trois heures au taux horaire de 80 \$ chacun, plus les frais de déplacement depuis une ville avoisinante (deux billets d'autobus à 75 \$ chacun).
Montant total : $(3 \times 80 \times 2) + (75 \times 2) = 630$ \$

630 \$

Montant total demandé

Vous devez arrondir les montants à la **centaine de dollars près**.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire seront conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé. LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.



Subventions de voyage aux professionnels de la danse

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation chargé d'étudier les demandes.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit.
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.

PARTIE A1 – NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal au complet):

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanent)

Province ou territoire

PARTIE A2 – DOMAINE DE SPÉCIALISATION ET MONTANT DE LA SUBVENTION

Dans l'espace ci-dessous, précisez votre domaine de spécialisation, la forme d'art ou la tradition artistique particulière dans laquelle vous travaillez. Pour vous aider, veuillez consulter l'annexe A à la fin du formulaire.

- Je suis :
- un professionnel de la danse **en début de carrière**
 - un professionnel de la danse **à mi-carrière**
 - un professionnel **établi** de la danse

Indiquez le montant de la subvention que vous demandez (voir les lignes directrices pour plus de détails) :

\$500 \$750 \$1,000 \$1,500 \$2,000 \$2,500

PARTIE A3 – DESCRIPTION DU PROJET DE VOYAGE

Dans l'espace ci-dessous, décrivez le voyage que vous entreprendrez (en 15 mots ou moins).

Événement ou activité : _____

Destination (indiquez la ville et le pays) : _____

Date de départ : _____

Date de retour : _____

PARTIE B – DOCUMENTATION D'APPUI

En plus du formulaire de demande dûment rempli, vous devez fournir la documentation d'appui indiquée ci-dessous. La documentation d'appui remise avec la demande sera conservée dans le dossier du candidat par le Conseil des arts du Canada.

- **Description de la pertinence de vos activités** (maximum d'une page)
Sur une page distincte, décrivez la pertinence de vos activités en fonction des critères d'évaluation indiqués dans les lignes directrices du programme. Précisez l'importance du voyage proposé pour le développement de votre pratique ou de votre carrière en tant que professionnel de la danse et fournissez des détails sur le programme d'activités et l'itinéraire proposés. Enfin, indiquez si vous avez demandé ou reçu d'autres fonds pour ce voyage.
- **Lettre d'invitation**
Joignez à votre demande une lettre d'invitation signée de l'organisme d'accueil, décrivant la nature de votre participation prévue et incluant des renseignements publiés sur l'organisme d'accueil. Pour les créations collectives, vous devez fournir une lettre du producteur décrivant le contexte dans lequel l'œuvre sera présentée. Pour vous rendre à un festival, vous devez inclure un exemplaire du programme professionnel du festival. Si vous soumettez votre demande huit semaines à l'avance, le programme du festival (si celui-ci est professionnel) sera publié.
- **Curriculum Vitae** (maximum de deux pages)
Incluez votre curriculum vitae dactylographié ou imprimé à l'encre noire et à double interligne.
- **Confirmation d'un cachet ou une bourse**
Fournissez une confirmation écrite de l'intention de l'organisme d'accueil de vous verser un cachet ou une bourse s'il y a lieu.
- **Lettres des collaborateurs** (s'il y a lieu)
Veuillez joindre des lettres signées des collaborateurs qui vous invitent à prendre part à la création collective. Ces lettres doivent indiquer que les droits d'auteur seront partagés et que l'œuvre appartient à tous les collaborateurs.
- **Devis indiquant le coût du déplacement**
Fournissez un devis indiquant le coût du déplacement au tarif excursion fourni par une agence de voyage ou un site web pour la période visée.
- **Autre documentation** (maximum de deux pages)
Des renseignements sur la compagnie et/ou l'organisme d'accueil comprenant des pages choisies d'un site web (imprimées et non un lien), une brochure, des dossiers de presse, ou autres renseignements qui décrivent le but et l'historique de l'organisme.

PARTIE C – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles que vous soumettez.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification du candidat
- Déclaration (une **signature originale** est requise)
- Soutien pour l'accès aux services (le cas échéant)
- Partie A1 – Nom et lieu de résidence du candidat
- Partie A2 – Domaine de spécialisation et montant de la subvention
- Partie A3 – Description du projet de voyage

Partie B – Documentation d'appui

- Description de la pertinence de vos activités (maximum d'**une page**)
- Lettre d'invitation
- Curriculum vitae (maximum de **deux pages**)
- Confirmation d'un cachet ou d'une bourse (le cas échéant)
- Lettres des collaborateurs (s'il y a lieu)
- Devis indiquant le coût du déplacement
- Autre documentation (maximum de **deux pages**)

Envoyer votre demande à l'adresse suivante :

Service de la danse

Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C. P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

Formulaire d'auto-identification volontaire (voir le formulaire qui suit)

Le Conseil des arts vous encourage à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts invite également toute personne faisant partie de la présentation d'une demande de subvention à remplir le formulaire. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.

ANNEXE A – EXEMPLES DE FORMES DE DANSE ET DE SPÉCIALISATIONS	
Formes de danse	Spécialisations
AFRICAINNE : afro-antillaise, contemporaine, traditionnelle	Accompagnateur Administrateur
ASIATIQUE MÉRIDIONALE : bharata natyam, kathak, odissi, kathakali, contemporaine	Aîné Animateur Chorégraphe
ASIATIQUE ORIENTALE : opéra chinois, chinoise traditionnelle, chinoise contemporaine, coréenne traditionnelle, coréenne contemporaine, japonaise traditionnelle, japonaise contemporaine, Butoh	Collectif
AUTOCHTONE : genre pow-wow, contemporaine, traditionnelle/régionale, métisse, inuite, côte ouest, prairies	Compagnie de danse Compositeur Consultant chorégraphique/dramaturge
BALLET : classique, contemporaine, néoclassique	Costumier Danseur
BAROQUE	Designer Diffuseur
CAPOEIRA	Diffuseur pluridisciplinaire Diffuseur spécialisé
CLASSIQUE ESPAGNOL : flamenco	Directeur artistique Écrivain Éditeur
CONTEMPORAINE : aérienne, danse théâtrale, intégrée (habiletés diverses), improvisation, moderne, jazz, autre	Enseignant
DANSE ET MÉDIA : vidéo, film, nouvelles technologies	Festival Historien/chercheur
DANSE MOYEN-ORIENTALE : folklorique libanaise, baladi, contemporaine	Notateur Organisme de service
DANSE PERCUSSIVE : claquettes	Photographe Producteur/compagnie de production
FOLKLORIQUE EUROPÉENNE : danse percussive, traditionnelle	Réalisateur de film/vidéo Régisseur
DANSE URBAINE : hip hop/breakdance, b-boy, b-girl, contemporaine	Répétiteur Service de gérance d'artistes Thérapeute en danse



Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des arts du Canada vous encourage donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts invite également toute personne faisant partie de la présentation d'une demande de subvention à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

Que fera le Conseil des arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.

NOM : _____

Comment le Conseil des arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre un agent d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 5060, ou par courriel à info@conseildesarts.ca.

Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire. Le Conseil des arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP
Conseil des arts du Canada
150, rue Elgin, C.P. 1047
Ottawa ON K1P 5V8**

atip-aiprp@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4390

Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.

NOM : _____

Nom :	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
Année de naissance : _____	
Lieu de résidence :	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
Région :	
Quel endroit au Canada considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
Sexe :	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Citoyenneté :	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
Nouvel arrivant ou immigrant :	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

NOM : _____

Langues officielles :

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

Langue maternelle :

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : _____
- Langue des signes (veuillez préciser) : _____
- Autre langue (veuillez préciser) : _____

Communautés de langue officielle en situation minoritaire :

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

Autochtones et Premières nations :

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : _____

Origine ethnoculturelle :

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).**
Veuillez préciser : _____
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).
Veuillez préciser : _____
- Autre** (veuillez préciser) : _____

Personne présentant un handicap :

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : _____

CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Consentement à la communication des renseignements personnels :

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

Nom : _____

Signature : _____ **Date :** _____

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature.

À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA – Numéro du contact : _____